

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2013

Le 14 mai 2013 à 19 h 30, le conseil municipal s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Christian NAULT, maire.

Etaient présents : Ms NAULT. BOILLIN. LEROY. POMMEREAU.  
Mmes LEROY. HUTTEAU. CHOQUET. JOURDAIN. ROULOT.

Etaient excusés : Mme GARCET qui a donné procuration à M. POMMEREAU.  
Mme LEROUX. M. LESAGE.

Secrétaire de séance : Mme ROULOT.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté, après lecture, avec les observations suivantes :

. Le maire informe :

- qu'il a rencontré la SOTREN qui a confirmé que les travaux envisagés au terrain de football sont des travaux d'entretien et que son devis ne sera pas modifié. Il signale que Jean-Marc BOILLIN est intervenu, comme prévu, sur le terrain de football et que celui-ci est bien amélioré. M. BOILLIN rappelle qu'il y a encore des trous.
- qu'il a rencontré Mme le Maire de Saint Andeux qui lui a confirmé son projet d'installer une pierre en granit au pont de Courcelles, à la jonction des 3 communes (Saint Andeux, Rouvray, Saint Germain de Modéon) et qu'elle envisage de demander une participation à Rouvray.
- les travaux chemin de l'Etang seront réalisés prochainement.
- remercie Cécile et Pierre ROULOT ainsi que les membres du comité des fêtes, les bénévoles, notamment les jeunes, qui ont fait de la foire aux vins une belle réussite.

. M. BOILLIN rappelle que les lumières du groupe scolaire fonctionnent souvent la nuit.  
Mme HUTTEAU interviendra à nouveau auprès des animateurs du périscolaire.

### **I. ADHESION DES COMMUNES DE SINCEY LES ROUVRAY ET ROUVRAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU**

N° 2013/30

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 18 décembre 2012, portant proposition d'extension du périmètre de la communauté de communes de Saulieu,

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Sincey lès Rouvray et Rouvray, en date, respectivement du 15 juin 2011 et du 28 juin 2011, demandant leur sortie de la communauté de communes Morvan Vauban et leur rattachement à la communauté de communes de Saulieu,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Saulieu, en date du 11 juillet 2011, donnant un avis favorable à ces deux demandes d'adhésion,

Le conseil municipal, par 5 voix pour (Ms BOILLIN. LEROY. POMMEREAU. Mme CHOQUET), 3 voix contre (Mmes HUTTEAU. JOURDAIN. ROULOT) et 2 abstentions (M. NAULT. Mme LEROY) accepte les adhésions des communes de Sincey lès Rouvray et de Rouvray à la communauté de communes de Saulieu.

### **II. CONVENTION ATESAT** (N° 2013/31)

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes (ATESAT) qui sera établie entre la commune et l'Etat.

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

#### **1. Entretien des plantations rue général Leclerc**

Le maire informe qu'il a demandé des devis et que seule, pour le moment, l'entreprise RIBOULET a répondu.

Le conseil municipal prendra une décision en fin d'année car l'entreprise RIBOULET qui a effectué les plantations doit une garantie de 1 an.

2. Le maire donne lecture de la lettre de Mme FRANCES qui remercie le conseil municipal pour la pose d'une lampe rue du Colombier et félicite la commune pour les travaux d'enfouissement des réseaux.

3. Le maire donne lecture des lettres de remerciements pour l'attribution de subventions : AJR, les Anciens Combattants, les Ecoliers d'Abord.

4. Concernant les travaux rue général Leclerc, le maire précise que l'entreprise ROSA devra nettoyer les trottoirs, terminer les petits travaux prévus lors des réunions de chantier et informe qu'il émettra des réserves sur la qualité de la terre des plates-bandes.

#### **5. Tour de table**

. Mme HUTTEAU rappelle que le lino du groupe scolaire est très encrassé. Un devis sera demandé pour le décapage.

. M. POMMERAU rappelle le problème des fossés route de St Andeux : il faut buser. (cela sera vu avec le maire)

. Mme CHOQUET demande que, après avoir mis du désherbant, les plantes desséchées soient arrachées.

. M. BOILLIN :

- demande la pose d'un panneau indiquant le stade. Cela sera fait.
- propose la pose de jardinières sur le mur du parking BOLATRE. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition à cause des risques de vol et de vandalisme.
- demande la pose sur le terrain de football d'un panneau « Pelouse Interdite ». Le conseil municipal ne donne pas suite car le terrain est communal et son accès est libre dans la mesure où il s'agit de jouer au ballon.
- informe qu'une des employées de la résidence St Didier lui a fait part de son mécontentement car les colis de Pâques n'ont pas été distribués individuellement aux résidents.
- signale une prise arrachée au vestiaire.
- demande la pose d'une poubelle vers le terrain de boules. M. GEENEN installera une des anciennes corbeilles de la rue général Leclerc.

. Mme LEROY demande la remise en état de la plate-bande rue général Leclerc au croisement avec la rue du Champ de Foire.

. Le maire informe que GROUPAMA ne prendra pas en charge le sinistre du groupe scolaire relatif au dégât des eaux car celui-ci est la conséquence d'un défaut de traitement du pont thermique du chéneau encastré.